

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.09/25

Innodel, qu'en est-il du montant investi par la ville de Delémont ?

Mme Christine Domont (PLR et PVL)

La société Innodel SA a été créée en 2007 par les communes de Courroux, Courrendlin, Vicques et Delémont. Chaque commune a participé à la création de cette société avec un capital total de 100'000 francs.

Pour aider au développement de la Zone d'activités régionales de Delémont (ZARD), gérée par Innodel, le Conseil de Ville a accepté un investissement de 1,97 million de francs.

En raison de retards survenus dans les années 2010, la société a rencontré des difficultés financières. Dès 2014, la Ville, tout comme les autres localités membres de la ZARD, a donc décidé de reporter le remboursement d'une partie du montant, soit 1,25 million de francs.

En 2019, une nouvelle convention a été signée, prévoyant une augmentation du montant reporté de 35'000 francs par an. Le remboursement du prêt LIM est prévu pour le 31 décembre 2025. A cette date, la somme totale due atteindra environ 1,53 million de francs.

Ce montant ne sera pas remboursé automatiquement : il ne pourra l'être que grâce à la vente de terrains ou aux impôts payés par les entreprises installées sur le site d'Innodel.

Du côté de la comptabilité de la Ville, tous les montants investis ont déjà été amortis, c'est-à-dire comptabilisés comme dépense. Un amortissement exceptionnel de 1,34 million de francs a notamment été fait en 2014. Ainsi, aucune perte n'est à prévoir pour la commune.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président : Le chancelier :

Damien Chappuis Nicolas Guenin